

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<p><b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 21</p> <p><b>Ont voté :</b> Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix-huit, le vingt-six avril à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt avril deux mille dix-huit, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Serge FAGES, Elisabeth CAILLOZ, Michel REGNIER, Pascale MILLOT HAUK, Jean Jacques RUER, Catherine STARON, Elyane CLOP, Thierry DEKOCK, Elisabeth CHENAU, Françoise ROUBIN, Adeline FILLOT, Jérôme MONVAILLIER, Thierry DILLESEGER, Sébastien BLANC, Pascale LECONTE, Véronique PROT, Jean Pierre COMBLET, Bénédicte JOUVE et Ernest FRANCO</p> <p><b>Absents :</b> Pascale TURMEL-LOTTEAU, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, et Christophe PINEL</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Pascale BONNIER (pouvoir donné à Serge FAGES), Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donné à Adeline FILLOT).</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Françoise ROUBIN</p>
--	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2018-026  
SEANCE DU 26 AVRIL 2018**

**OBJET : Création – suppression de postes – modification du tableau des effectifs théoriques**

*VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,  
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction publique territoriale, notamment son article 34,  
VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la mise en œuvre de l'accord PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération) 2016 qui prévoit une rénovation profonde des carrières et des rémunérations,*

Suite à certains mouvements de carrières liés aux recrutements en cours, à la réussite de concours et de promotion,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, de créer des emplois permanents suivants avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> mai 2018 :

- 1 poste adjoint d'animation TNC 20h hebdo
- 1 adjoint technique TC
- 1 poste agent social TC

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, de supprimer les emplois permanents vacants suivants avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> mai 2018:

- 1 poste adjoint d'animation TNC 30h hebdo
- 1 poste auxiliaire de Puériculture principal 2cl TC
- 1 poste agent social ppal 1<sup>ère</sup> classe TC
- 1 poste agent de maîtrise TC
- 1 poste adjoint technique principal 2 cl

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, de supprimer l'emploi non permanent vacant suivant avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> mai 2018:

- 1 poste agent social TC

Accuse de réception préfecture  
069-216902684-20180426-2018-026b-DE  
Date de réception préfecture : 25/05/2018

**Le conseil municipal,  
Monsieur Serge FAGES, Maire entendu  
A l'unanimité des membres présents et représentés  
Autorise M le Maire à**

- Créer les emplois permanents susvisés ;
- Supprimer les emplois permanents susvisés
- Supprimer l'emploi non permanent susvisé
- D'adopter le tableau des emplois ci-annexé, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> mai 2018,
- D'inscrire au budget, chapitre 012 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges du personnel communal.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication  
Le

Le Maire,  
Serge FAGES



Fait et délibéré les jours,  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Serge FAGES



Accusé de réception en préfecture  
069-216902684-20180426-2018-026b-DE  
Date de réception préfecture : 25/05/2018